



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

motos

Question écrite n° 122019

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le problème des enfants passagers sur des cyclomoteurs. Il n'est pas rare que ces derniers ne portent aucun équipement de protection adapté ou alors mal adapté. En cas d'accident, les blessures sont bien plus graves et bien plus souvent mortelles. La sécurité de nos concitoyens et de nos enfants en particulier doit être une de nos priorités. En Allemagne, le port d'un équipement de protection pour les enfants passagers est obligatoire. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il est envisagé que cet équipement devienne obligatoire dans notre pays et s'il prévoit la mise en place d'une campagne de prévention pour dissuader les jeunes enfants de monter à l'arrière des cyclomoteurs de leurs « copains ».

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122019

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3514